



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Toxicomanie

Question écrite n° 39039

### Texte de la question

M. Gilles Carrez souhaite attirer l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale sur les inquiétudes des intervenants dans la lutte contre la toxicomanie quant à la politique menée par le Gouvernement en ce domaine. À l'issue du comité interministeriel de lutte contre la drogue du 14 septembre dernier, le Premier ministre avait annoncé plusieurs mesures parmi lesquelles une campagne de vaccination contre l'hépatite B, l'amélioration de l'accès aux traitements de substitution, le renforcement de « Drogue Info Service », l'augmentation des capacités de prise en charge dans les centres de soins avec l'hébergement et la prise en charge effective des toxicomanes dans le domaine hospitalier. Or, ces décisions n'ont pas été concrétisées tandis qu'en dépit des conventions qui les lient à l'Etat les structures concernées, réunies au sein de l'Association nationale des intervenants en toxicomanie, n'ont pas été mandatées pour 1996 et n'ont pas encore reçu les dotations financières nécessaires à leur fonctionnement. Il lui demande par conséquent de lui préciser les moyens mis en œuvre par ses services dans la lutte contre la toxicomanie et les objectifs qu'il poursuit à cet égard.

### Texte de la réponse

L'honorable parlementaire attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale sur la situation financière du dispositif spécialisé de soins aux toxicomanes. Prenant en compte les préoccupations de nombreux parlementaires et afin d'atteindre les objectifs fixés par le plan gouvernemental de lutte contre la drogue du 14 septembre 1995, le Premier ministre a décidé la levée du gel de 15 % touchant les crédits toxicomanie qui bénéficient d'un taux d'évolution de 2,38 %. Si, en 1996, la première délégation de crédits affectés aux centres spécialisés de soins aux toxicomanes a été versée avec retard, aujourd'hui, tous les centres spécialisés de soins aux toxicomanes ont reçu l'intégralité de leurs dotations. En outre, le plan gouvernemental de lutte contre la drogue du 14 septembre 1995 prévoit l'augmentation et la diversification des capacités d'hébergement pour diminuer les délais de prise en charge, la délivrance de traitements de substitution, la création de nouveaux réseaux toxicomanie-ville-hôpital, l'amélioration de la prise en charge des toxicomanes à l'hôpital. Des mesures nouvelles ont donc été notifiées pour 1996 qui prévoient la création de treize centres spécialisés de soins aux toxicomanes, le renforcement de quarante-cinq centres prescrivant des traitements de méthadone ainsi que la création de 102 places d'hébergement. Cet effort sera poursuivi en 1997, le budget consacré à la prise en charge sanitaire des toxicomanes étant en augmentation de 8,6 %. Un nouveau plan triennal sera présenté en début d'année.

### Données clés

**Auteur :** [M. Carrez Gilles](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 39039

**Rubrique :** Drogue

**Ministère interrogé** : santé et sécurité sociale

**Ministère attributaire** : santé et sécurité sociale

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 20 mai 1996, page 2680

**Réponse publiée le** : 20 janvier 1997, page 283